



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 034 • 2^e SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 27 mai 2008

Président

M. Steven Blaney

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent des langues officielles

Le mardi 27 mai 2008

• (0905)

[Français]

Le président (M. Steven Blaney (Lévis—Bellechasse, PCC)): Bonjour à tous et bienvenue à la 34^e séance du Comité permanent des langues officielles.

Avant de commencer, j'aimerais souligner quelques points. Premièrement, je veux remercier personnellement les membres du comité qui ont participé hier à la réception offerte dans le cadre de la visite de la délégation finlandaise. Cette réception était offerte en collaboration avec le commissaire aux langues officielles, M. Graham Fraser. La Finlande vit elle aussi une situation de dualité linguistique. Il s'agit dans ce cas des langues suédoise et finlandaise. Nous aurons sûrement l'occasion de répéter l'expérience afin de nous familiariser avec la situation d'autres pays en matière de bilinguisme.

Ce matin, dans la foulée de notre étude sur la télédiffusion par la Société Radio-Canada du Gala du Panthéon des auteurs et compositeurs canadiens, nous avons le plaisir de recevoir le président-directeur général de la Société Radio-Canada, M. Hubert Lacroix, à qui je souhaite la bienvenue.

Chers collègues, je vous rappelle que la Société Radio-Canada est assujettie à la Loi sur la radiodiffusion et que cette dernière stipule clairement que la société jouit d'indépendance en ce qui a trait à la programmation.

Sans plus tarder, j'inviterais M. Lacroix à faire sa présentation. On pourra passer ensuite aux questions. Monsieur Lacroix, vous connaissez assez bien les procédures du comité, n'est-ce pas? Votre présentation va être suivie de questions posées par des députés de chacune des formations politiques.

Monsieur Lacroix.

M. Hubert T. Lacroix (président-directeur général, Société Radio-Canada): Bonjour.

Merci beaucoup. Monsieur le président, membres du comité, je crois comprendre que vous souhaitez ce matin me parler du mandat de CBC/Radio-Canada et du gala des auteurs-compositeurs canadiens que nous avons diffusé récemment sur nos ondes.

Je peux vous assurer que depuis mon entrée en fonction à CBC/Radio-Canada il y a cinq mois, je suis pleinement conscient des responsabilités que nous devons assumer afin de servir les Canadiens francophones et anglophones.

[Traduction]

Nos services travaillent parfois de façon concertée, dans le cadre de projets de collaboration, parfois, chacun de leur côté, en utilisant des moyens de faire connaître à leur public la culture de l'autre communauté linguistique, de manière à trouver un écho auprès de celui-ci.

Dans le cas du Gala des auteurs-compositeurs canadiens, Richard Stursberg vous a expliqué comment nous avons tenté d'appliquer ces

méthodes sur nos diverses plateformes. Il a aussi mentionné d'autres activités de promotion de la culture francophone auprès des auditoires anglophones. Je peux répéter ce que Richard Stursberg vous a dit à cet égard ou ajouter à ses propos, si vous le voulez.

[Français]

Certains Canadiens, y compris les organisateurs du gala, n'ont pas été d'accord sur les choix qu'ont faits nos équipes de programmation dans le cadre de cet événement. D'ailleurs, le mois dernier, nous avons convenu de permettre aux organisateurs du gala d'examiner d'autres options de diffusion pour leur événement de l'an prochain.

Même si les centaines de décisions de programmation que nous devons prendre chaque jour ne peuvent faire l'unanimité, je peux vous dire que nous avons bien pris note des préoccupations qui ont été exprimées à la suite du gala. Nous reconnaissons que nous aurions pu faire mieux afin de refléter la diversité des prestations d'artistes dans le cadre de la diffusion de ce gala. Même si nous sommes les seuls maîtres de nos décisions de programmation, ces événements ont suscité chez nous une sensibilisation accrue à l'égard de ces enjeux, et je peux vous assurer que nous diffuserons mieux ce genre d'événement à l'avenir.

Je m'inscris cependant en faux contre l'opinion voulant que les décisions de programmation prises à cette occasion aient eu à elles seules pour effet, dans le cadre de ce seul événement, de nous faire dévier de notre mandat. Ce mandat est très large, si large qu'aucun de nos services n'a la prétention de répondre à l'ensemble des attentes, encore moins de le faire au sein d'une seule émission. Il faut regarder l'ensemble des émissions et des services que nous offrons. C'est ainsi seulement que l'on peut juger dans quelle mesure nous nous acquittons de notre mandat envers le public canadien.

Pour chaque décision de programmation que nous prenons, un lot de détracteurs pensent que nous aurions pu faire les choses autrement. Il nous arrive même de nous poser la question et de le penser nous-mêmes à l'occasion. Nous sommes cependant à l'écoute des préoccupations exprimées par les Canadiens, et les décisions que nous prenons pour l'avenir en tiennent compte.

Le mandat que nous confère la Loi sur la radiodiffusion à l'égard des Canadiens est très général, mais il est très clair au sujet de l'indépendance dont nous disposons en matière de programmation. Nous continuerons de déployer beaucoup d'efforts dans les limites de nos ressources pour honorer la confiance que les Canadiens ont mise en nous.

Je serai maintenant heureux de répondre à vos questions.

[Traduction]

Merci.

Le président: Merci, monsieur Lacroix. Nous allons maintenant passer à la première série de questions.

Nous allons commencer par M. Denis Coderre.

[Français]

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): Bonjour, monsieur Lacroix, et merci d'être ici. Je veux saluer le ton et le respect de votre discours, qui contraste avec celui que votre vice-président a malheureusement emprunté lors de sa comparution la semaine dernière.

Je comprends tout à fait les notions d'indépendance et de programmation. Vous pouvez les répéter trois, quatre, cinq ou vingt fois, il n'en demeure pas moins qu'en tant que représentant d'une télévision publique, votre mandat est de démontrer ce qu'est le Canada.

On peut saluer le travail que vous avez fait pour diffuser *Les hauts et les bas de Sophie Paquin* en anglais. On pourrait reparler de Mitsou ou de toutes sortes d'événements. Je suis un téléspectateur de CBC/Radio-Canada. Néanmoins, on parle d'un gala dont la fonction est de célébrer les auteurs de notre pays.

J'aurais aimé voir le secrétaire parlementaire, qui nous fait faux bond encore aujourd'hui, parce qu'il est important d'entendre le représentant du gouvernement. Son absence est sûrement motivée.

Je n'ai pas compris qu'on ait fait ce genre de coupure ni que M. Stursberg nous ait dit que lorsqu'on entend des francophones à CBC, on change de chaîne. Vous vous en souvenez et je ne pense pas créer un problème en disant cela. Lors d'une réunion du Comité permanent du patrimoine canadien, je vous ai demandé si, lorsque vous écoutiez un anglophone à Radio-Canada, vous changiez de chaîne. Évidemment, la réponse était non.

On devrait donc se poser plusieurs questions. Qu'est-ce qui a motivé la suppression de l'ensemble du volet francophone de cette émission? De façon plus précise, à l'intention de nos téléspectateurs, y a-t-il des études à ce sujet? Si votre rôle est de rapprocher ce qu'on a souvent appelé les deux solitudes, vous devez faire plus que de traduire un événement pour démontrer la sensibilité, ce dont je vous félicite. Lorsqu'un gala célèbre ce que représente notre pays, il appartient à CBC de représenter, même si Radio-Canada a refusé de le faire, au cours de cet événement précis et ponctuel, les deux langues officielles, les deux pans du domaine artistique.

Êtes-vous conscient et sensible aux préoccupations? On a de bons artistes francophones. Pouvez-vous nous garantir qu'on pourra les voir l'année prochaine? Qu'avez-vous l'intention de faire, comme président?

● (0910)

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur Coderre, votre question comporte deux aspects.

M. Richard Stursberg a tenté d'expliquer au comité que chaque programme de Radio-Canada a un mandat particulier, que ce soit le résumé du gala que nous avons fait et qui visait un auditoire anglophone ou l'émission *Tout le monde en parle* diffusée le dimanche soir, qui s'adresse plus particulièrement à l'auditoire du Québec, car c'est là son mandat. Chaque émission a un mandat.

Mes notes et ma comparution devant le Comité permanent du patrimoine canadien mentionnent que des organisateurs du gala nous ont demandé d'être libérés des droits que nous avons sur la radiodiffusion et la télédiffusion du gala l'année prochaine. On leur a évidemment dit que nous n'exercerons pas nos droits et qu'ils peuvent examiner toutes les options et revenir à Radio-Canada ou avoir recours à toute autre forme de diffusion pour décider de la meilleure façon de promouvoir leur gala l'année prochaine. Par

conséquent, je n'ai aucune idée des décisions des organisateurs du gala de l'an prochain.

L'hon. Denis Coderre: Dans ce cas, si CBC/Radio-Canada accepte de télédiffuser le gala... On l'a diffusé au complet à la radio. On a entendu Claude Dubois, Raymond Lévesque et les autres. C'était bien.

Il s'agit d'un gala spécial qui représente l'ensemble des auteurs et qui brosse un portrait culturel du Canada. En tant que président, vous engagez-vous à ce que la télédiffusion de ce gala ne soit pas coupée sur une base linguistique?

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur Coderre, vous avez raison, la radio est un bien meilleur médium pour promouvoir ou pour diffuser un gala de ce genre. D'ailleurs, vous le dites, Radio Two a radiodiffusé l'ensemble du gala.

Quant à l'année prochaine, je ne sais pas ce que les organisateurs du gala viendront nous dire, mais je vous répète — et je l'ai dit ce matin en introduction — que nous avons compris et que nous avons vu certaines choses que nous avons faites dans le cadre de ce gala qui auraient pu être améliorées. On en tirera les leçons nécessaires si jamais on revient nous voir pour un projet de programmation.

L'hon. Denis Coderre: Monsieur Lacroix, de façon plus générale, vous mentionnez que chaque émission a son mandat. Même *Tout le monde en parle* a eu des invités anglophones, on a offert une certaine traduction et cela reflétait aussi, d'une certaine façon, la diversité du Québec et même du monde. Comme Radio-Canada a un mandat, qu'elle est une télévision publique et dans la mesure où on doit célébrer cette diversité, pensez-vous qu'on doit être plus sensible à l'avenir, quelle que soit l'émission, lorsqu'elle touche cette diversité, et qu'elle doit être, d'une certaine façon, une tribune pour démontrer ce qu'est le Canada? Pensez-vous qu'on a manqué de sensibilité, que c'est un cas malheureux isolé et qu'à l'avenir, vous vous assurez que les francophones n'auront pas le sentiment d'être des citoyens de seconde zone?

● (0915)

M. Hubert T. Lacroix: Loin de moi, monsieur Coderre, l'idée que les francophones sont des personnes de deuxième zone. Je suis moi-même francophone et je ne me considère pas comme un citoyen de deuxième zone.

Doit-on être plus sensible? Dans ma présentation, je vous ai dit ce qui s'est passé; les retombées du gala ont augmenté notre niveau de sensibilisation à ce genre de choses. Je vous ai dit également que nous allions faire le nécessaire pour être encore plus sensibles à ce genre de retombées.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Coderre.

On va maintenant continuer avec le représentant du Bloc québécois, M. Richard Nadeau.

M. Richard Nadeau (Gatineau, BQ): Merci, monsieur le président.

Bonjour, monsieur Lacroix.

Dans un premier temps, croyez-vous qu'il soit justifié pour des députés de la Chambre des communes de se mêler de questions liées à la programmation de la Société Radio-Canada et de CBC? Êtes-vous d'avis que les parlementaires auraient exagéré au sujet du Gala du Panthéon?

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur Nadeau, je vais simplement vous référer au respect que, je le sais, tous les parlementaires ont de la Loi sur la radiodiffusion et de l'indépendance dont CBC/Radio-Canada jouit dans le cadre de cette loi. Comme l'a dit d'entrée de jeu le président du Comité des langues officielles et comme l'a dit celui du Comité du patrimoine canadien, toutes les personnes qui interagissent avec les représentants, les dirigeants de notre entreprise qui se présentent devant ces comités ont toujours eu le respect des parlementaires quant à notre programmation.

M. Richard Nadeau: D'accord, merci bien.

Croyez-vous que CBC — je parle bien de CBC — devrait contribuer à faire davantage pour faire connaître les artistes québécois francophones à l'échelle du Canada?

M. Hubert T. Lacroix: Je suis très content que souleviez cette question parce que j'ai toutes sortes d'informations avec moi ce matin. Une partie de cette information vous a été donnée par Richard Stursberg. On pourrait vous la retransmettre également pour vous indiquer, au cours des deux dernières années, le nombre de fois que CBC — seulement CBC — a présenté des francophones dans le cadre de galas ou d'émissions provenant de notre fonds transculturel ou de projets conjoints entre CBC et Radio-Canada. Il y en a une longue liste; je ne sais pas si vous voulez que je prenne le temps de votre comité ce matin pour en parler, mais cette information est disponible et il nous ferait plaisir de vous la donner, monsieur Nadeau.

M. Richard Nadeau: Vous croyez donc que CBC fait un travail important dans ce domaine?

M. Hubert T. Lacroix: Absolument.

M. Richard Nadeau: D'accord. En ce qui concerne le Gala du Panthéon comme tel, le fameux spectacle qui a fait couler beaucoup d'encre, croyez-vous qu'il y a eu des erreurs particulières lors de la télédiffusion de l'émission de 44 minutes après qu'une partie du spectacle donné par nos artistes eut été retirée? Pensez-vous qu'il y a eu des erreurs qui ne devraient plus se reproduire?

M. Hubert T. Lacroix: D'entrée de jeu, je vous rappelle la réponse à la première question que vous m'avez posée sur l'importance de l'indépendance face à la programmation dont on jouit en vertu de cette fameuse Loi sur la radiodiffusion. Monsieur Nadeau, ce résumé de 44 minutes a été fait par des programmeurs de CBC qui avaient, et qui ont rempli correctement, le mandat de résumer en 44 minutes pour un environnement anglophone le Gala du Panthéon. Je rappelle cependant qu'avec le recul, comme je l'ai dit à M. Coderre il y a un instant, notre institution confirme — et Richard Stursberg l'a aussi écrit lui-même — que nous aurions pu faire mieux dans les circonstances.

M. Richard Nadeau: J'aimerais vous entendre sur un autre sujet également. Êtes-vous d'avis que la présentation des artistes qui chantent en français aurait fait fléchir l'intérêt des téléspectateurs anglophones qui écoutaient CBC ce soir-là?

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur Nadeau, les personnes qui ont écouté la radio de Radio-Canada, en fait la radio de CBC, tant Radio One, qui en a présenté un résumé, que Radio Two, qui l'a diffusé au complet durant trois heures et quart, ont entendu les chanteurs francophones, ont entendu les discours des personnes intronisées au Panthéon des auteurs et compositeurs canadiens. Le résumé de 44 minutes visait un marché différent. C'était également une soirée où on célébrait Oscar Peterson et Paul Anka.

M. Richard Nadeau: On nous a dit que s'il y avait eu des francophones ou des artistes qui chantaient en français, la clientèle

télévisuelle de CBC n'aurait pas été intéressée et qu'elle aurait pu changer de poste parce que c'était en français. Êtes-vous d'accord sur cela?

M. Hubert T. Lacroix: Je vous répète que l'intervention de Richard Stursberg avait pour but de vous expliquer que cette émission avait un mandat, tout comme d'autres émissions ont pour objectif principal d'établir des ponts entre les francophones et les anglophones. Ce soir-là, cette émission n'avait pas cet objectif.

M. Richard Nadeau: Je répète ma question, à laquelle vous n'avez pas répondu. Pensez-vous que les gens auraient changé de poste parce que c'était en français?

• (0920)

M. Hubert T. Lacroix: J'ai répondu à cette question, monsieur Nadeau. Si c'était moi et que ce que je regardais était intéressant, je ne changerais pas de poste.

M. Richard Nadeau: Pensez-vous que si la SRC avait eu ce mandat et qu'elle avait mis de côté des chanteurs anglophones, la situation aurait été la même?

M. Hubert T. Lacroix: Il s'agit d'une question très hypothétique, monsieur Nadeau, parce que ce soir-là, la SRC a choisi de ne pas diffuser ce gala. La SRC choisit de diffuser d'autres galas. Si on observe ce qui se fait depuis plusieurs années, il y a de multiples galas. La SRC choisit, par exemple, de diffuser le Gala de l'ADISQ, le Gala des Olivier, la Soirée des Jutra et les Prix Gêmeaux. Lorsqu'elle établit ses choix, elle tente de présenter à son public francophone les plus grands artisans et les personnes qui ont la plus grande notoriété.

M. Richard Nadeau: En ce qui a trait au mandat, que ce soit celui de la SRC ou celui de la CBC, ne doit-on pas présenter la culture globalement sur l'ensemble du territoire canadien? Ce soir-là, on a peut-être manqué le bateau, n'est-ce pas?

M. Hubert T. Lacroix: Vous avez absolument raison. D'ailleurs, au cours de l'année, il y a plus de 200 occasions où nous tentons d'établir un tel genre de pont. Vous avez également raison de dire que nous aurions pu faire mieux ce soir-là.

M. Richard Nadeau: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Nadeau.

Nous allons passer à M. Godin.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Merci, monsieur le président.

Bonjour, monsieur Lacroix.

Quel est le vrai mandat de Radio-Canada?

M. Hubert T. Lacroix: Le mandat de Radio-Canada est très clair, il relève de la loi. Notre obligation est d'informer et de divertir les Canadiens par une programmation essentiellement canadienne sur le plus grand nombre de plateformes possible afin d'intéresser le plus grand nombre possible de Canadiens.

M. Yvon Godin: Vous avez souvent dit que si c'était à refaire... Que feriez-vous, réellement, si vous pouviez remonter dans le temps?

M. Hubert T. Lacroix: Ce soir-là, on aurait pu faire les choses de façon différente. Je ne suis pas le directeur des programmes, monsieur Godin. Les personnes qui ont une expertise bien plus grande que moi dans le découpage d'un événement de ce genre, qui dure trois heures et quart et que l'on réduit à 44 minutes, seraient mieux placées que moi pour répondre à cela. Nous aurions pu faire un meilleur travail pour refléter la diversité des performances.

M. Yvon Godin: Je comprends, mais le vice-président de Radio-Canada a clairement dit que l'auditoire était anglophone, que c'était le public cible et que les gens auraient changé de poste. C'est insultant, ça fait un peu mal. Je n'ai pas seulement entendu Johnny Cash à la télévision anglophone! On ne change pas de poste chaque fois qu'on entend des chanteurs que j'ai aimés. Ce sont des chanteurs. On ne parle de présenter un film avec des sous-titres, on parle de quelqu'un qui chante. Quand nos Autochtones chantent, est-ce qu'on change de poste? C'est ce qui a fait mal. Si vous le reconnaissez, c'est apprécié.

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur le président, j'espère que c'est ce que vous avez compris de mes remarques. Monsieur Godin, j'espère que c'est ce que vous avez entendu également.

M. Yvon Godin: Il est regrettable qu'on dise que parce que c'est dans une certaine langue, les gens vont changer de poste. Nous sommes fatigués d'entendre cela. Ça ne fait pas la promotion des deux langues officielles et de nos communautés dans notre pays.

Vous avez également parlé de *Tout le monde en parle*. Il s'agit d'une émission pour le Québec. Y en a-t-il une pour le reste du Canada? C'est pourquoi je vous parlais du mandat.

M. Hubert T. Lacroix: Oui.

M. Yvon Godin: On voit aussi que des émissions diffusées dans la région de l'Atlantique ne vont pas plus loin que Madawaska. Pour ce qui est de la Ligue nationale de hockey ou de l'émission *Tout le monde en parle*, pourquoi est-ce réservé au Québec? Radio-Canada n'est-elle pas une télévision nationale?

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur Godin, il me fait plaisir de répondre à cette question parce que c'est encore une fois relié au mandat de chacune des émissions. Les personnes qui les programment ou qui ont une expertise dans ce domaine font en sorte d'intéresser un auditoire, en l'occurrence un auditoire francophone. Le mandat de l'émission est de cibler un auditoire fondamentalement québécois. D'ailleurs, ce n'est pas caché. Au contraire, c'est très clair. D'autres émissions créent des ponts d'un bout à l'autre du Canada. Elles s'intéressent, par exemple, à l'agriculture ou aux spectacles. Dans bien des cas, le mandat ne vise tout simplement pas une région ou un auditoire particulier.

• (0925)

M. Yvon Godin: On invite des gens de la France à l'émission *Tout le monde en parle*, mais on n'en invite pas beaucoup qui proviennent d'ailleurs au Canada. Pourtant, on parle de Radio-Canada.

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur Godin, je vous entends et je peux vous dire que le nombre de personnes participant à nos émissions reflète correctement les nouvelles et les actualités, de sorte que l'ensemble des Canadiens s'intéressent à une émission comme *Tout le monde en parle*. Cependant, le mandat est essentiellement régional. Nous avons beaucoup d'émissions dont le mandat...

M. Yvon Godin: On parle de mandat et je pense à notre chanteur du Québec qui est allé à Toronto. J'écoute les nouvelles nationales et je trouve que ça reflète presque uniquement la réalité de Montréal. À une certaine époque, on appelait votre société Radio-Canada; on l'a ensuite appelée Radio-Québec, et maintenant, on pourrait pratique-

ment la nommer Radio-Montréal. Soyons francs: les nouvelles nationales ne portent pas sur d'autres régions que le Québec.

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur Godin, ce que vous me dites est intéressant. Quand je vais à Québec, les gens me disent que Montréal est le centre d'attraction. Lorsque je me rends en Gaspésie, on me dit que Québec est le problème, que tout est relié à cette ville. Dans l'ouest du pays, tout le monde me parle de Toronto. Au nord de Winnipeg, tout le monde me dit que Winnipeg est le problème. Ce que je vous dis, fondamentalement, c'est qu'il s'agit d'une perception reliée à l'endroit où vous demeurez.

M. Yvon Godin: Quand vous allez à Montréal, les gens vous parlent-ils de Montréal ou de la Gaspésie?

M. Hubert T. Lacroix: Ils parlent de Montréal, mais ils sont très intéressés à écouter les nouvelles qui touchent l'ensemble du territoire québécois et canadien.

M. Yvon Godin: Revenons aux événements qui constituent la raison de votre présence ici. L'émission dont on a limité la durée à 44 minutes aurait pu mieux refléter le Canada.

M. Hubert T. Lacroix: Vous avez absolument raison et je répète encore une fois que nous aurions pu faire ce soir-là un bien meilleur travail en reflétant la diversité de toutes les prestations d'artiste que nous avons entendues dans le cadre de cet événement.

M. Yvon Godin: On verra ce que ce sera l'année prochaine.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Godin.

Nous allons maintenant enchaîner avec M. Denis Lebel.

M. Denis Lebel (Roberval—Lac-Saint-Jean, PCC): Bonjour, monsieur Lacroix. Je vous remercie pour votre présentation, qui nous a permis de situer l'état d'esprit dans lequel nous devons aborder votre présence ici ce matin.

Selon moi, ça remet les perceptions en place. Nous entrevoyons l'avenir avec beaucoup d'intérêt. Notre rôle est de promouvoir les langues officielles de notre pays et de nous assurer qu'elles sont bien respectées.

Vous avez mentionné à plusieurs reprises qu'il serait possible de faire mieux à l'avenir. Or, quand M. Stursberg a comparu, je lui ai demandé s'il s'agissait d'une décision d'affaires. Il m'a d'abord répondu un peu oui et un peu non, puis, concernant le financement et l'argent, il a bien clarifié que ce n'était pas le cas, que c'était simplement une question de programmation.

En parlant de programmation, vous venez d'aborder le fait qu'il y a le côté francophone, avec Radio-Canada, et CBC. Pour ce qui est de l'appariement des divers galas diffusés, je pense qu'il serait sensé de prévoir comment gérer la chose à l'avenir en matière de langues officielles. Quand on invite des gens à un gala de ce genre, il est très important qu'on fasse la promotion de ces derniers, peu importe la langue qu'ils parlent.

Vous avez renvoyé la balle dans le camp des gens du Gala du Panthéon, qui réfléchissent pour le moment. Mais que savez-vous à ce jour sur le gala de l'an prochain?

M. Hubert T. Lacroix: Je n'en sais absolument rien, monsieur Lebel. Nous avons permis aux organisateurs du gala de réfléchir à la façon dont ils voudraient organiser cet événement l'année prochaine. Nous sommes ouverts à une proposition de leur part qui nous permettrait de retravailler avec eux et de satisfaire leurs objectifs de même que les nôtres. Il reste que pour le moment, je n'ai aucune idée de leurs intentions à l'égard du Gala du Panthéon 2008-2009.

M. Denis Lebel: Depuis combien d'années amputait-on la partie francophone du Gala du Panthéon, monsieur Lacroix?

M. Hubert T. Lacroix: Je crois que ça fait trois ans.

• (0930)

M. Denis Lebel: Considérant qu'il n'y avait pas d'élément financier lié à cette décision et qu'il s'agissait vraiment d'une décision de programmation, j'aimerais que vous me répétiez ce qui, selon vous, a justifié ce choix de programmation.

M. Hubert T. Lacroix: Comme l'a dit M. Stursberg devant vous, l'objectif était de préparer une émission pour un auditoire essentiellement anglophone. C'est pourquoi les 44 minutes ont surtout été consacrées à Oscar Peterson et Paul Anka, étant donné le décès de M. Peterson et l'intronisation de M. Anka. Les 40 minutes ciblaient donc le marché anglophone. C'était le mandat de cette émission. D'ailleurs, les organisateurs étaient au courant de cela. Ce n'est pas comme si on les avait surpris en bâtissant une émission de ce genre.

M. Denis Lebel: Vous avez dit à quelques reprises être conscient que vous auriez pu faire mieux. D'après ce que j'ai entendu, vous ne savez pas en quoi consistera le gala l'an prochain ni s'il sera réalisé par votre société.

Si c'était le cas, considérant que vous voulez faire mieux, que serait-il possible de faire?

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur Lebel, je ne sais pas quelle sera la formule du gala de l'an prochain et je ne sais même pas s'il va nous être confié. Si les organisateurs veulent nous soumettre un autre projet, il va nous faire plaisir de le considérer. Toutefois, je profite de l'occasion pour répéter que nous sommes conscients de l'importance de refléter la diversité des prestations faites dans le cadre d'un événement de ce genre.

M. Denis Lebel: Merci. Je termine en rappelant que la Loi sur la radiodiffusion stipule que Radio-Canada doit contribuer au partage d'une conscience d'identité nationale. Il existe une dualité linguistique, en l'occurrence deux langues officielles. Je vous félicite du travail qui a été fait et vous incite à continuer de faire en sorte que les deux langues officielles rayonnent davantage d'un bout à l'autre de notre pays.

M. Hubert T. Lacroix: Merci, monsieur Lebel.

Le président: Merci, monsieur Lebel.

Nous allons maintenant entamer notre deuxième tour de table avec M. Pablo Rodriguez.

M. Pablo Rodriguez (Honoré-Mercier, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bonjour, monsieur Lacroix.

Récemment, le Panthéon des auteurs et compositeurs canadiens a soumis un mémoire au Comité permanent des langues officielles. Je ne sais pas si vous en avez pris connaissance. Pour ma part, j'ai eu l'occasion de le lire hier et avant-hier. Or, il semble y avoir des contradictions entre la position du panthéon et celle de CBC/Radio-Canada.

En lisant le document, on a l'impression qu'au cours des trois dernières années, le panthéon a insisté sur l'importance de refléter la dualité linguistique, soit du français et de l'anglais, mais que chaque fois, l'idée a été refusée par CBC/Radio-Canada. Dans une page du mémoire, on peut lire que Martin Duchesne, qui était membre du panthéon, a démissionné parce qu'il reprochait à celui-ci d'avoir vendu son âme au diable. Le diable en question se trouve à être CBC/Radio-Canada.

Que dites-vous de cela?

M. Hubert T. Lacroix: Sauf votre respect, monsieur Rodriguez, je ne pense pas que nous soyons le diable. Cette phrase pourrait vouloir dire qu'il a vendu son âme à son conseil d'administration, qui a choisi pour sa part de faire une transaction qui ne semble pas convenir à M. Duchesne. Étant donné que ni vous ni moi n'étions dans la salle, je ne voudrais pas prêter à M. Duchesne des intentions diaboliques ou autres choses du genre reliées à l'enfer.

Cela étant dit, j'ai aussi pris connaissance du mémoire daté du 9 mai 2008 qui se trouve ici, devant moi. Il reflète les conversations entre CBC/Radio-Canada et les organisateurs du gala. Le message que l'on a essayé de transmettre aux organisateurs du gala au fil des ans était que la télévision n'était pas le meilleur médium pour ce genre d'événement. Le concept d'un gala qui dure trois heures et quart est très statique. Nous avons suggéré — et je pense que nous l'avons très bien fait — de radiodiffuser ce gala sur les ondes de Radio Two et d'en faire un résumé sur Radio One. C'est ce qui est reflété également dans le mémoire que vous avez lu.

• (0935)

M. Pablo Rodriguez: On peut évidemment y voir beaucoup de choses, mais ce que je retiens, parce que cela m'a beaucoup intéressé, c'est que le Panthéon des auteurs et compositeurs canadiens aurait vraiment souhaité aller plus loin et qu'on présente les artistes francophones. Comme nous n'avons pas reçu les gens du Panthéon des auteurs et compositeurs canadiens, nous n'avons pas leur point de vue.

Je pense que c'est faisable. J'ai discuté avec des gens de l'ADISQ — parce que j'étais dans la salle — qui m'expliquaient que lorsque l'ADISQ a diffusé son spectacle, même s'il était essentiellement francophone, des artistes, comme Simple Plan, ont pu chanter en anglais et que c'était possible dans un tel contexte.

À la lecture du document, une autre contradiction surgit. CBC/Radio-Canada semble dire qu'on a prévenu les artistes francophones qu'ils ne seraient pas gardés au montage. Or, des gens comme M. Dubois semblent dire le contraire.

Les artistes francophones savent-ils qu'ils seront coupés au montage lorsqu'ils acceptent d'y aller?

M. Hubert T. Lacroix: Ce sont des détails importants que je ne connais malheureusement pas parce que cela se passe sur le terrain, entre les personnes qui organisent le gala et les gens qui font les prestations ce soir-là.

M. Pablo Rodriguez: En tant que Québécois qui croit au Canada, je trouve dommage d'avoir l'impression que cette situation et d'autres contribuent au maintien des deux solitudes. Les anglophones ont leurs trucs et les francophones ont les leurs. On s'attend à un peu plus de la part de notre diffuseur national. C'est peut-être ce qui a déçu bien des gens au sein du comité, ceux qui croient au Canada et qui voudraient faire plus pour le Canada et la dualité linguistique. On dit « francophones » et on pense « Québec », mais il faut aussi comprendre qu'il y a à peu près un million de francophones hors Québec. Ces gens auraient peut-être voulu, eux aussi, entendre la prestation d'artistes francophones au gala.

Le président: Merci.

Aimeriez-vous faire un commentaire?

M. Hubert T. Lacroix: Je vais le faire rapidement.

Vous avez raison, monsieur Rodriguez. Le mandat de CBC/Radio-Canada est vraiment de créer des ponts. Vous avez entendu cette expression à plusieurs reprises de ma part dans toutes sortes de forums. Des ponts, nous en créons beaucoup. M. Stursberg, dans l'information qu'il vous a donnée, vous a parlé de 200 heures de programmation. Beaucoup de nos projets ont été bâtis pour refléter justement les deux cultures, et nous ne sommes pas du tout gênés du travail que nous faisons. Au contraire, nous considérons que notre contribution est très bonne. Mais on ne tient compte que de cette soirée, à propos de laquelle nous avons déjà admis que nous aurions pu faire un meilleur travail pour refléter la diversité des prestations, et on dit que nous ne remplissons pas notre mandat. C'est contre cela que je m'inscris en faux. Il faut considérer l'ensemble de ce que nous faisons.

Le président: Merci, monsieur Lacroix.

Merci, monsieur Rodriguez.

On va maintenant du côté du gouvernement et de M. Daniel Petit.

M. Daniel Petit (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Merci, monsieur le président.

Bonjour, monsieur Lacroix.

Lorsque votre vice-président est venu ici, les questions étaient précises. Elles portaient sur ce qu'on appelle le Gala du Panthéon et le fait qu'un groupe d'artistes francophones aient été exclus de sa version télévisée. Je résume ceci en trois mots.

Ce qui nous a portés à poser une question, c'est que M. Stursberg laissait sous-entendre qu'il connaissait très bien les habitudes d'écoute des anglophones de Toronto. Il pensait que si l'émission contenait du français, l'anglophone changerait peut-être de poste. Cela nous a fait sursauter un peu. Ce fut un peu douloureux de recevoir cette réponse.

Je voudrais aborder avec vous quelque chose de plus précis par rapport au futur. Ce n'est peut-être pas uniquement l'avenir du Panthéon qui est concerné. Ce sont peut-être toutes les émissions de ce genre qui peuvent être programmées par votre réseau. Je vais vous répéter quelque chose que tout le monde sait. Les galas sont au Québec ce que le pétrole est à l'Alberta. On exporte nos galas, nos festivals et nos artistes dans le monde entier. *Business is business*. Quand je vois qu'à Toronto, vous ne faites pas connaître les artistes du Québec, cela me choque. C'est de la *business* pour nous. C'est la reconnaissance de ce que nous sommes et de ce que nous pouvons offrir dans les autres provinces.

Je ne sais pas si vous étiez là à ce moment et, n'avez aucune crainte, je ne vous prête aucune intention. Si j'ai bien compris, SRC et CBC, c'est la même boîte. Vous êtes le président des deux réseaux.

Quand vous donnez un ordre, vous donnez l'ordre aux deux entités, pas à l'un puis à l'autre. Quand vous avez accepté de travailler au projet du Panthéon, saviez-vous — et la question vient aussi de mon collègue — que ce n'était pas une décision d'affaires, mais de programmation? Saviez-vous, à ce moment, que les francophones ne feraient pas partie du spectacle télévisé? Je ne parle pas de Radio One et Radio Two. Le saviez-vous, ou cela est-il sorti d'une boîte à surprises comme ce fut le cas pour nous lorsque nous l'avons lu dans les journaux le lendemain matin? Je n'ai pas cette réponse. Saviez-vous d'avance qu'il n'y aurait pas de francophones à la télévision et que leur prestation serait coupée au montage cette fois-là?

● (0940)

M. Hubert T. Lacroix: Étant donné que la forme de cette émission était la même depuis trois ans, la seule réponse que je peux vous donner est oui.

M. Daniel Petit: Donc, vous saviez effectivement que les francophones ne feraient pas partie du spectacle télévisé. Naturellement, je ne vous prête pas de mauvaises intentions, n'avez aucune crainte. J'essaie surtout d'éclaircir une situation. Y a-t-il eu des représentations de votre société? Vous avez un mandat à exécuter. Avez-vous dit que vous refusiez le projet car vous aviez un devoir de créer un pont entre les deux cultures ou un autre type de devoir? Ça fait partie de votre mandat. Ce n'est pas le Panthéon qui est important: le Panthéon n'est pas le Canada. C'est vous qui nous représentez, dans la dualité. Avez-vous dit au Panthéon que vous ne pouviez accepter ce projet, que cela n'avait pas de bon sens? Vous saviez que les francophones en seraient exclus.

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur Petit, si c'était le cas et qu'aucun francophone n'était présenté sur les ondes de CBC dans quelque émission que ce soit, je serais d'accord avec vous et je comprendrais que vous soyez choqué. Cependant, ce n'est pas le cas du tout.

Avant de revenir au Panthéon, M. Stursberg vous a fait part — encore une fois, il me ferait plaisir de vous donner toute l'information — du nombre d'occasions et de programmes où, entre 2006 et 2008, CBC a présenté des artistes canadiens-français à son écran, à la télévision de CBC. Cela étant dit, le format de cette émission est résumé par des programmeurs indépendants avec lesquels on travaille et qui montent pour nous ces 44 minutes. Le format a été accepté et discuté avec les organisateurs. Il n'y a eu de surprise pour personne dans la l'élaboration de ces 44 minutes. Cependant, je le répète encore une fois, nous reconnaissons — moi le premier — que nous aurions pu faire un meilleur travail pour refléter la diversité des prestations ce soir-là.

Le président: Merci beaucoup.

Merci, monsieur Petit.

M. Daniel Petit: Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Lacroix.

Le président: On continue avec M. Raymond Gravel.

M. Raymond Gravel (Repentigny, BQ): Merci, monsieur le président.

Monsieur Lacroix, je vous remercie d'être là.

Vous êtes aussi directeur du réseau français de Radio-Canada, n'est-ce pas?

M. Hubert T. Lacroix: C'est exact, à moins qu'on ait changé mes responsabilités ce matin; parfois ça arrive vite.

M. Raymond Gravel: Pourquoi le réseau français n'a-t-il pas voulu présenter ce gala?

M. Hubert T. Lacroix: C'est une bonne question. Le réseau français fait des choix de programmation. Au cours des années passées, le réseau français a décidé d'accorder la priorité à des événements comme le Gala de l'ADISQ, le Gala des Olivier, la Soirée des Jutra et les Prix Gémeaux. Un grand nombre de galas sont disponibles chaque année. Nos programmeurs choisissent ceux qui, selon eux, intéressent le plus les gens qui les écoutent. C'est une décision de programmation.

• (0945)

M. Raymond Gravel: C'est tout simple.

Personnellement, comprenez-vous la frustration de Claude Dubois?

M. Hubert T. Lacroix: Je la comprends, absolument.

M. Raymond Gravel: Inversement, serait-il pensable qu'au Québec, à Radio-Canada, on présente un gala semblable en excluant tous les anglophones de l'Ouest? Aurions-nous vu la même réaction?

M. Hubert T. Lacroix: C'est vraiment une question hypothétique, monsieur Gravel. Il est difficile pour moi d'y répondre.

M. Raymond Gravel: Un peu plus tôt, vous avez parlé de perceptions. J'avais l'impression d'entendre M. Bouchard de la Commission Bouchard-Taylor, qui parle de crise de perceptions. Je pense qu'il ne s'agit pas seulement de ça. Quand M. Stursberg a comparu devant nous, j'ai vu de l'arrogance, de la condescendance et de l'autosuffisance. Je lui ai même dit que c'était pourquoi j'étais souverainiste. D'ailleurs, une personne sur deux au Québec l'est également. Je pense que ce n'est pas simplement une question de perceptions. Quand les francophones se sentent mis à part, leur réaction n'est peut-être pas seulement provoquée par des perceptions.

Plus tôt, vous n'avez pas répondu clairement à mon collègue. M. Stursberg nous a dit que, selon son expérience et selon des études de marché, les anglophones n'aiment pas écouter quelque chose en français. Êtes-vous au courant de ces études de marché? Des études ont-elles été faites sur l'écoute, par exemple, des chansons francophones par les anglophones?

M. Hubert T. Lacroix: Je ne suis pas au courant d'études de ce genre. S'il y en a, nos programmeurs le sont sûrement.

Je vais vous citer un ou deux chiffres sur le nombre de fois que des francophones ont été présents sur les ondes de la télévision de la CBC. Entre 2006 et 2008, 43 galas ont été diffusés, dont 17 ont présenté 42 Canadiens français, des personnalités de toutes sortes. La contribution de la radio est aussi importante : 90 artistes francophones ont été présentés à la radio et à la télévision de CBC dans nos programmes de programmation transculturelle. Je peux vous donner cette information. Je pense l'avoir dit à M. Nadeau. Il nous fera plaisir de vous montrer les chiffres qui démontrent l'importance que le radiodiffuseur public accorde à l'idée de créer des ponts et à montrer aux deux cultures comment l'autre fonctionne et quels sont ses grands talents.

M. Raymond Gravel: Même si tout cela est vrai, il n'empêche que lors de ce gala qui a été présenté sur les ondes de la CBC, on a complètement éliminé la partie francophone. C'est ce qui est frustrant pour les francophones, non seulement au Québec, mais partout au pays. Des artistes francophones de calibre international étaient présents et on les a éliminés au montage, tout simplement. C'est frustrant. Je pense qu'il ne faudrait pas répéter une telle chose. Vous avez dit plus tôt que c'est ainsi depuis trois ans. Ce sera sans doute comme cela l'année prochaine aussi. Dites donc aux francophones

qu'on coupera leur prestation au montage, et ils ne se présenteront pas à ce gala. Qu'est-ce que ça donne d'y aller?

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur Gravel, en ce qui a trait au gala de l'année prochaine, je vous répète que ses organisateurs nous ont demandé de pouvoir réfléchir à toutes les options dont ils disposent pour pouvoir revoir la diffusion de cet événement. On a accepté de laisser tomber nos droits exclusifs de radiodiffusion et de télédiffusion afin qu'ils puissent réfléchir à la plateforme et à la manière dont ils veulent l'organiser l'année prochaine. Je n'ai aucune idée, à l'heure actuelle, de ce qu'ils voudront faire de cet événement.

Le président: Merci, monsieur Gravel.

On va maintenant compléter le deuxième tour avec M. Godin.

M. Yvon Godin: Monsieur Lacroix, on aurait pu se passer du commentaire disant que la télévision de la CBC considère que le contenu français ne convient pas à son public. Ce sont les commentaires qui ont été le plus frustrants pour moi, plutôt que le fait que la personne ait chanté ou pas. C'est le langage utilisé qui a fait mal.

• (0950)

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur Godin, il faut revenir sur le mandat des émissions. M. Stursberg a tenté de vous dire que le mandat de cette émission visait un auditoire anglophone précis. La façon dont le programme, le résumé de 44 minutes, a été bâti tient vraiment compte de ce mandat.

M. Yvon Godin: Expliquez-nous ce que vous entendez par un auditoire précis. Personne ne voulait entendre une chanson française?

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur Godin, ce n'est pas tout à fait ce que j'essaie de vous expliquer.

M. Yvon Godin: Vous êtes quasiment en train de dire la même chose que l'autre.

M. Hubert T. Lacroix: Non. J'essaie de vous dire que chaque émission a un mandat. Par exemple, si le mandat d'une émission est clairement de présenter des artistes francophones au public anglophone, je suis convaincu que nous allons livrer adéquatement un programme de ce genre. Je vous répète simplement que ce n'était pas le but visé du résumé de 44 minutes du gala. Les personnes qui ont participé à ce gala n'ont pas été surprises, parce qu'elles connaissaient très bien le format de l'émission.

Encore une fois, nous avons compris qu'un programme de ce genre avait des conséquences. Nous avons appris de ces conséquences, et si nous continuons à diffuser ce genre de gala, monsieur Godin, nous serons plus sensibles à la diversité des personnes présentées.

M. Yvon Godin: Puisque vous êtes ici, j'aimerais vous poser une autre question, monsieur Lacroix. Les membres du conseil d'administration sont-ils nommés par le gouvernement?

M. Hubert T. Lacroix: Oui, absolument.

M. Yvon Godin: M. Lebel a dit plus tôt qu'il faut respecter les deux langues officielles. Je le dis dans mes mots, mais c'est à peu près ce qu'il a dit. Avez-vous été surpris que les deux derniers membres du conseil d'administration, si je ne fais pas erreur, soient des anglophones?

M. Hubert T. Lacroix: Notre conseil d'administration est équilibré, sur le plan de la langue.

M. Yvon Godin: Oui, mais je crois que c'est un francophone du Nouveau-Brunswick qui vient de terminer son mandat.

M. Hubert T. Lacroix: Pas tout à fait.

M. Yvon Godin: Ils l'ont remplacé par deux.

M. Hubert T. Lacroix: Oui, mais avant cela, M. Rémi Racine était venu s'ajouter à notre conseil d'administration, et c'est un francophone.

M. Yvon Godin: D'où vient-il?

M. Hubert T. Lacroix: Il vient de Montréal. Il siège à notre conseil d'administration depuis environ quatre mois. C'est une pratique courante que d'équilibrer un conseil d'administration avec les meilleurs experts de tous les coins du pays.

M. Yvon Godin: Des francophones hors Québec ont-ils été nommés à ce conseil?

M. Hubert T. Lacroix: Il faudrait que je passe en revue le conseil d'administration. Je peux répondre à cette question si vous voulez que je prenne le temps de penser à chacun des 12 administrateurs. Je peux vous dire qu'on a deux postes ouverts en ce moment.

M. Yvon Godin: Vous avez deux postes ouverts?

M. Hubert T. Lacroix: Oui, deux postes sont ouverts. Le gouvernement travaille avec le président de notre conseil d'administration pour combler ces deux postes. Je suis convaincu que les personnes qui seront nommées à notre conseil seront de la même qualité que celles qui y siègent actuellement.

M. Yvon Godin: Je ne parle pas de la qualité des membres du conseil d'administration. Il est certain qu'elles doivent être de qualité. Je parle plutôt de la représentation de la diversité de notre pays. Si le conseil d'administration discute de ce qui se passe partout, il est important que les francophones qui y sont nommés proviennent de toutes les régions du pays et pas uniquement du Québec, même si on y trouve 6 millions de francophones. J'aime le préciser, c'est Radio-Canada.

M. Hubert T. Lacroix: Je suis très, très fier de travailler à Radio-Canada parce que notre conseil d'administration est diversifié: il est composé de personnes de qualité qui viennent des Territoires du Nord-Ouest, de Calgary, de Vancouver, de Montréal, de Toronto et des Maritimes. Notre conseil s'exprime et travaille dans les deux langues officielles. Franchement, je suis très content de pouvoir travailler avec ce conseil sur une base quotidienne.

M. Yvon Godin: Est-il important...

Le président: Merci, monsieur Godin. Vous aurez la chance de poursuivre plus tard.

Nous passons à M. Jean-Claude D'Amours.

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Merci, monsieur le président.

Monsieur Lacroix, je vous remercie de votre présence.

Certains de vos commentaires m'ont un peu intrigué. La situation du Panthéon des auteurs et compositeurs canadiens n'est pas nouvelle: tout le monde la connaissait. Vous parlez des choix d'émission. Tout le monde savait qu'il n'y aurait pas seulement des anglophones au Gala du Panthéon des auteurs et compositeurs canadiens, mais qu'il y aurait aussi des francophones. Sachant cela, vous aviez une certaine responsabilité. Il fallait être à l'écoute de cette situation, être à l'écoute des besoins.

Peut-être que Radio-Canada a refusé, mais lorsque CBC a pris la décision de présenter le Gala du Panthéon des auteurs et compositeurs canadiens, c'était en connaissance de cause. CBC savait que des artistes francophones et anglophones allaient se présenter sur la scène. Il est donc un peu bizarre d'essayer de mettre

cela de côté. Les représentants de CBC savaient dans quel projet ils s'embarquaient. Ils le savaient au départ. Sachant ça, c'est un peu désolant.

Vous avez parlé de sensibilisation accrue et dit que vous avez compris. Ce sont les termes que vous avez employés un peu plus tôt. Vous dites que vous avez compris; cela semble clair dans votre esprit. Ça ne date pas d'hier: il devrait y avoir une certaine sensibilité envers le bilinguisme au sein de la CBC/Radio-Canada.

Étant donné que vous avez si bien compris, pourquoi est-il si compliqué de confirmer que l'année prochaine, si le Gala du Panthéon des auteurs et compositeurs canadiens est diffusé sur les ondes de CBC, il y aura des artistes francophones sur la scène et à la télévision?

J'utilise seulement vos mots, monsieur Lacroix. Quand on a si bien compris, ça veut dire qu'on reconnaît ses erreurs et qu'on décide de rectifier le tir. Vous pourriez nous garantir aujourd'hui que s'il y a des artistes francophones sur la scène, ils vont être présentés à la CBC.

D'autre part, j'aimerais souligner où se situe probablement toute la crise de la dernière fois. Votre vice-président anglophone est venu nous dire que parce qu'un artiste est francophone et plus ou moins connu, il n'est pas attrayant sur le plan des affaires de la CBC et qu'on ne le montrera pas parce que les gens vont changer de chaîne.

Ce genre de réaction est bizarre. J'écoutais l'émission *Dieu merci!* Comme par hasard...

● (0955)

M. Hubert T. Lacroix: Avez-vous dit *Dieu merci!*?

M. Jean-Claude D'Amours: C'est une émission de chez vous. C'est une émission diffusée à l'autre chaîne, qui n'est pas produite par CBC/Radio-Canada ni par le gouvernement fédéral. On y fait passer des artistes anglophones. Pourtant, cette chaîne est complètement francophone. Ces gens prennent le temps de le faire et jugent que, même si leur auditoire est presque uniquement francophone, il est important de montrer ces choses. Du côté de CBC/Radio-Canada, on ne semble pas pouvoir faire la même chose.

J'aimerais entendre vos réponses.

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur D'Amours, vos commentaires et vos questions contiennent beaucoup d'éléments. Permettez-moi de tenter d'y répondre.

Un peu plus tôt, j'ai dit que les réactions face à la diffusion du gala nous ont encore plus sensibilisés à la question du format de cette émission. En ce qui a trait à l'année prochaine, monsieur D'Amours, je n'ai aucune idée de ce qu'ils vont faire. Je ne sais pas s'ils vont revenir nous voir. Encore une fois, c'est une question vraiment hypothétique.

Quant à *Dieu merci!*, évidemment, c'est avec un petit sourire en coin que je vous ai demandé de dire en quoi consistait cette émission, car tout le monde sait que TVA l'a produite. Il n'est pas question que je commente la programmation de TVA et que je parle des avantages, des bonnes et des mauvaises choses qu'on y fait.

Tout ça pour vous dire que le mandat de CBC/Radio-Canada est très clair. Une bonne part de notre programmation reflète les deux cultures. Il semble que cet événement vous fasse croire que nous nous écartons de notre mandat, et cela m'embête un peu. Dans le cadre de cette émission, nous avons répété — et je le répète encore ce matin — que nous aurions pu faire un meilleur travail, mieux refléter la diversité de cet événement. Cependant, tenez compte, s'il vous plaît, de l'ensemble de la forêt, de l'ensemble de la programmation de CBC/Radio-Canada. Je peux vous assurer que nous respectons notre mandat de diffuseur public de façon spectaculaire.

● (1000)

Le président: On a pris bonne note de vos commentaires. Merci, monsieur Lacroix.

On va maintenant passer à M. Nadeau.

M. Richard Nadeau: Merci, monsieur le président.

Monsieur Lacroix, lorsque des producteurs de galas viennent vous rencontrer, êtes-vous en mesure de leur dire que leur projet est intéressant, mais que vous voudriez — et je parle ici du Gala du Panthéon — qu'un quart de la programmation comprise dans le nombre de minutes alloué, par exemple, soit réservé à des chanteurs, compositeurs et interprètes d'expression française? Pouvez-vous faire une modification de cette nature?

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur le président, monsieur Nadeau, je ne suis pas impliqué dans les détails des négociations entre les responsables de la programmation et les gens de Radio-Canada. Je ne pourrais pas vous dire comment des choses de ce genre fonctionnent. Je sais simplement que dans le cas du gala, c'est un producteur indépendant et non CBC/Radio-Canada qui nous a livré les 44 minutes.

M. Richard Nadeau: D'accord, mais il y a un leadership dont vous devez faire preuve, à mon avis, en tant que télévision publique. Vous pourriez dire à votre personnel chargé de négocier les contrats avec les gens qui mettent sur pied des galas que vous voulez voir un certain pourcentage de la programmation refléter l'ensemble du talent aussi bien de la nation québécoise que de la nation canadienne, que ce soit diffusé à CBC ou à Radio-Canada.

Ne serait-ce pas là une solution positive au problème que l'on a vécu et dont on continue à débattre parce qu'on ne sait pas ce qui se prépare pour l'an prochain?

M. Hubert T. Lacroix: Comme je l'expliquais plus tôt à M. Godin ou à M. Gravel, CBC/Radio-Canada choisit les galas en fonction de ce qui intéresse le plus l'auditoire. Cependant, quand on regarde les cotes d'écoute des galas des dernières années, on se rend de plus en plus compte que la télévision n'est pas un médium qui convient aux galas. C'est pourquoi je ne sais pas quel genre de formule va être adoptée à l'avenir pour les galas.

Quoi qu'il en soit, comme je vous l'ai dit plusieurs fois déjà ce matin, on aurait pu faire un meilleur travail pour refléter la diversité des prestations dans le cadre de cet événement, et nous nous rendons compte que la télévision n'est pas le meilleur des médias pour un gala de ce genre.

M. Richard Nadeau: D'accord. Monsieur le président de Radio-Canada, dans le cadre d'un gala qui se veut un panthéon pancanadien, je vous suggère d'établir des critères de cette nature pour que l'événement reflète aussi bien les Brayons, les Acadiens et les Fransaskois que l'ensemble de la masse critique constituée par les artistes francophones du Québec. Je pense que c'est important.

M. Strusberg est revenu à plusieurs reprises sur la question des cotes d'écoute et j'aimerais y revenir également. Dans le cas d'un gala qui se veut pancanadien et dont l'objectif est de féliciter nos artistes et de leur rendre hommage, qu'est-ce qui compte le plus: le fait de pouvoir leur rendre hommage ou les cotes d'écoute?

M. Hubert T. Lacroix: Pour qu'il soit possible de promouvoir les artistes, il faut que les gens écoutent les galas. Si personne ne les écoute, ça signifie que nous ne faisons pas notre travail de promotion à l'égard de ces artistes qui passent à la télévision. Il s'agit d'une combinaison de contenu, de médium et d'auditoire. Ce sont des décisions de programmation. Nos responsables de la programmation sont très compétents. Ce sont eux qui prennent chaque jour ce genre de décision. Est-ce qu'elles font le bonheur de tout le monde? Évidemment pas. Certains n'en sont pas contents, mais quand on fait un choix, il y a des conséquences. C'est incontournable.

● (1005)

Le président: C'est aussi le cas du président qui doit interrompre une discussion.

Merci, monsieur Nadeau.

Nous allons maintenant enchaîner avec M. Chong.

L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie, monsieur Lacroix, de votre témoignage.

[Traduction]

J'ai un commentaire et une question.

Il me semble que le volet anglophone de CBC-Radio-Canada a fait de l'excellent travail ces dernières années pour remplir son mandat de mise en valeur de la diversité au Canada. Comme averse auditeur de CBC dans la région de Toronto, que ce soit la radio ou la télévision, j'ai remarqué un changement substantiel au cours des cinq ou six dernières années à l'image de la société et au style de programmation, ce qui est une bonne chose. Je crois que ce changement reflète la démographie changeante dans de nombreuses régions du pays.

Relativement au mandat, je ne vois toutefois pas le côté anglophone de la société promouvoir beaucoup la dualité linguistique du pays. En revanche, je crois que le contraire est vrai du côté francophone de CBC-Radio-Canada. Je crois qu'il remplit de toute évidence son mandat à cet égard, mais ne fait pas la promotion aussi énergiquement ou ardemment de la diversité sans cesse changeante et croissante de notre pays à certains égards.

C'était simplement un commentaire.

En ce qui concerne vos points de vue, j'aimerais insister sur le fait que, d'après moi, vous heurtez à de nombreux défis à tenter de réaliser votre mandat comme société. Vous avez le mandat de promouvoir la dualité linguistique. Vous avez le mandat de mettre en valeur la diversité du pays. Vous avez le mandat de favoriser un sentiment d'identité nationale. Ce sont des mandats très difficiles à remplir avec des ressources limitées. Vous n'avez évidemment pas des ressources illimitées et vous devez essayer de jongler avec celles dont vous disposez.

Dans le récent rapport du comité, j'ai noté que nous accordons à votre société environ 33 \$ par habitant. Pourriez-vous nous dire comment ce chiffre a fluctué au cours des dernières décennies pour ce qui est du montant par habitant, en termes nominaux et réels? Si vous n'avez pas cette information, je comprendrai certainement. Je ne fais que vous le demandez maintenant, mais si vous n'avez pas ces chiffres, vous pourriez peut-être les fournir au comité.

Quant à la deuxième partie de la question, pourriez-vous nous dire ce que font d'autres radiodiffuseurs publics dans le monde au sujet du financement par habitant et combien d'argent ils reçoivent pour remplir leurs mandats respectifs?

M. Hubert T. Lacroix: Merci, monsieur Chong.

Je suis heureux d'entendre que vous êtes un averse utilisateur de nos services et auditeur de nos émissions. Merci. J'espère que ça ne changera pas.

Merci d'avoir soulevé cet important aspect de nos vies. Le rapport que vous avez évoqué parle de 33 \$ par habitant, et celui du Comité permanent du patrimoine canadien suggère même d'augmenter ce montant pour le porter à 40 \$. Il y a le financement, mais il y a aussi le PE, le protocole d'entente, qui est à mon avis l'élément clé et la recommandation clé qui ressort de ce rapport. Ce n'est pas qu'une question d'argent, mais aussi des services que CBC-Radio-Canada peut offrir et comment nous pouvons aligner nos services sur les priorités du gouvernement et du Parlement, qui voient leur télédiffuseur national évoluer au XXI^e siècle.

Pour ce qui est des ressources, notre budget de base n'a pas augmenté depuis 1973. En dollars constants, si on regarde la période allant de 1995 à 2004, cela signifie 150 millions de dollars de moins par année environ. Une partie de nos fonds, des crédits gouvernementaux, n'est pas indexée sur l'inflation. Chaque année, cela représente un manque à gagner de 25 millions de dollars avant d'atteindre le seuil de rentabilité.

Par comparaison aux autres pays industrialisés, nous sommes l'un des radiodiffuseurs publics les plus sous-financés. Je n'ai pas les statistiques sous la main, mais je peux vous les obtenir.

Tout cela pour dire que nous avons toute une gamme de services dans un milieu en pleine mutation. Bien des gens se plaisent à nous comparer à la BBC, par exemple. Le budget de la BBC, qui s'élève à huit milliards de dollars, est quatre fois plus élevé que le nôtre. Cela vous donne une idée. Elle diffuse dans une langue, et non pas dans deux, et dans un fuseau horaire. Nous diffusons dans cinq fuseaux horaires.

C'est un défi très important quand on prend tous ces facteurs en considération.

• (1010)

Le président: Merci, monsieur Chong.

En ce moment, nous avons terminé trois séries de questions. Je me demande si d'autres membres veulent intervenir. M. Coderre a indiqué qu'il est disposé à prendre la parole.

Monsieur Coderre, voulez-vous passer à une quatrième série de questions?

[Français]

Voulez-vous un quatrième tour?

M. Yvon Godin: Je n'ai pas parlé lors du troisième tour.

Le président: Excusez-moi, je vous ai oublié, monsieur Godin. C'est le troisième tour. Ensuite, j'aimerais aborder une question. J'aimerais intervenir, tout comme M. Coderre. On pourrait faire un survol.

M. Yvon Godin: J'en suis toujours à mon troisième tour.

Le président: Tout à fait, monsieur Godin, et je vous l'accorde sur-le-champ.

M. Yvon Godin: Vous reconnaissez que vous avez fait une erreur!

Monsieur Lacroix, la personne dont je parlais un peu plus tôt était M. Clarence LeBreton, qui était représentant des francophones.

M. Hubert T. Lacroix: Oui, c'était un administrateur de CBC/Radio-Canada.

M. Yvon Godin: Par la suite, il a été remplacé. Par qui? Était-ce quelqu'un d'ailleurs au pays, un francophone? Je pense que c'est important d'avoir ces voix francophones au conseil d'administration.

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur Godin, malheureusement, M. LeBreton a été remplacé avant mon arrivée et je ne sais pas exactement quelle personne a rempli quel siège au conseil d'administration de CBC/Radio-Canada, mais il me fera plaisir de m'informer et de vous transmettre cette information.

M. Yvon Godin: S'il vous plaît.

Vous avez parlé un peu plus tôt des programmeurs. D'où viennent-ils? La programmation est-elle décidée à Montréal et à Toronto?

M. Hubert T. Lacroix: Il y a des programmeurs dans un grand nombre de nos sites, parce qu'on ne fait pas seulement de la programmation nationale, on fait également de la programmation régionale. Dans chacun des centres de CBC/Radio-Canada, des gens font partie du processus de programmation, mais les deux centres de programmation les plus importants sont à Toronto et à Montréal.

M. Yvon Godin: Je fais ce commentaire parce que j'y tiens. M. Dubois ne sera peut-être pas content de moi ce matin, car j'ai dit que ce n'était pas la fin du monde que CBC ne l'ait pas présenté. Ce n'est pas la fin du monde qu'il n'y ait pas eu un seul francophone qui chantait à la CBC. Je trouve que c'est encore plus difficile quand Radio-Canada ne diffuse pas les francophones partout au pays. Vous dites que c'est une histoire de perception, je vous dirais le contraire. Quand on parle de *Tout le monde en parle*, de *Et Dieu créa...* *Lafloque*, c'est pour le Québec. On pourrait en nommer plusieurs. Je ne connais pas de grand programme qui représente tout le pays, tandis qu'à CBC, on voit parfois une programmation pancanadienne. On y voit des gens de Vancouver, de Halifax, de Fredericton, de partout. En ce qui a trait à Radio-Canada, je me sens peut-être comme mes amis du Québec. Je me sens vraiment comme un francophone hors Québec. Je ne suis pas le seul à me sentir ainsi.

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur Godin, il reste 55 mois à mon terme de cinq ans. J'espère pouvoir changer votre perception de la livraison des services de Radio-Canada.

M. Yvon Godin: Vous savez, monsieur Lacroix, on a eu les nouvelles à RDI pendant une heure chez nous. Maintenant, elles ont été mises ici et là, on ne s'y voit même plus. C'est la décision qui a été prise. Avant ça, on se plaignait qu'ils coupaient les nouvelles de RDI de l'Atlantique, par exemple, pour n'importe quelles nouvelles du Québec. Maintenant, ils ne peuvent plus les couper parce qu'on n'en a plus du tout. On ne peut plus se plaindre à ce sujet. Je veux juste vous transmettre un message de l'Atlantique, car je ne suis pas le seul à penser de la sorte.

M. Hubert T. Lacroix: Je n'ai pas grand-chose à ajouter à votre commentaire, mais c'est dûment noté, monsieur Godin.

M. Yvon Godin: Je suis encouragé de voir qu'il vous reste 55 mois et que vous voulez changer ma perception. Je suis heureux d'entendre ça.

M. Hubert T. Lacroix: J'espère pouvoir changer votre perception pendant ces 55 mois. Si vous me réinvitez deux mois avant la fin de mon mandat, dans cinq ans, et que vous êtes encore membre du Comité permanent des langues officielles, j'espère que vous me poserez à nouveau la question ou que vous me direz si j'ai réussi à changer votre perception ou non.

M. Yvon Godin: Par exemple, l'émission *Belle-Baie* est vue partout au pays.

M. Hubert T. Lacroix: Vous voyez, c'est un bel exemple.

M. Yvon Godin: Vous voyez, cela veut dire qu'il y a des talents ailleurs.

M. Hubert T. Lacroix: Il y a des talents partout au Canada.

Le président: Merci, monsieur Godin.

Cela termine notre troisième tour. Nous passons maintenant à quelques questions. M. Coderre et M. Lebel ont manifesté le désir d'intervenir et j'aimerais aussi me réserver une période de questions.

Monsieur Coderre, allez-y.

• (1015)

L'hon. Denis Coderre: Monsieur Lacroix, je vous écoute depuis le début et je dois vous féliciter d'avoir bien géré cette crise pour votre vice-président. Cependant, je trouve triste qu'en 2008, le président de CBC/Radio-Canada vienne nous dire qu'on est plus sensible maintenant et qu'on va agir autrement à l'avenir. Ça ressemble à un chauffeur d'autobus qui dit aux gens d'avancer en arrière. Nous avons besoin d'une garantie, et non que vous nous disiez être plus sensible dorénavant. M. et Mme Tout-le-Monde s'attendent à obtenir ce respect et cette dignité. J'aimerais que vous vous engagiez davantage. Vous avez reconnu qu'il y a eu un problème et que cela ne se reproduira plus.

Vous avez dit que ce sont des producteurs indépendants qui ont monté ces 44 minutes. Quand il a comparu devant le comité, M. Stursberg a dit que c'était éditorial. Il a dit avoir eu affaire à la programmation et avoir visionné ces 44 minutes. Il est le vice-président, et la responsabilité remonte jusqu'au patron, c'est-à-dire vous. Vous l'avez peut-être manqué cette fois-là. M. Stursberg a dit que la programmation a un côté éditorial, c'est-à-dire qu'elle comporte un élément de subjectivité. M. Stursberg a étiré un peu les faits ou ce n'est pas lui qui l'a fait, mais il l'a assumé. Je présume que s'il l'a assumé en tant que vice-président, c'est qu'il a un rôle à jouer et que cela peut aller jusqu'à la présidence.

Pouvez-vous vous assurer qu'à partir de maintenant, sans se mêler de programmation, on ne soit pas obligé, en 2008, de sensibiliser les gens à l'importance de respecter la dualité linguistique?

Je peux comprendre que mes collègues disent que les régions doivent être représentées. Roch Voisine n'est pas québécois, il vient du Nouveau-Brunswick. On l'entend et on le voit. Il y a aussi 1755, Hart Rouge et les autres. Même si on a un mandat ponctuel concernant une émission ponctuelle...

Je suis un ami de CBC/Radio-Canada. Je suis d'accord pour financer la télévision publique, mais si chaque fois qu'on doute du respect de la dualité linguistique, on doit convoquer... J'aimerais qu'on obtienne des engagements plus fermes en ce sens. Me faire dire qu'on ne connaît pas Claude Dubois et qu'on change de poste me

fatigue. C'est quelqu'un qui a marqué son époque et qui marque encore le monde de la chanson. Un gala comme celui-là fait en sorte que même si c'est vrai à la radio, c'est bien, j'y vois une difficulté. Il serait intéressant de connaître la cote d'écoute de ce gala.

Vous dites presque à mots couverts que ce ne sera pas à la télévision l'an prochain. En tant qu'ami de CBC/Radio-Canada, j'ai besoin d'un engagement plus ferme. C'est plus une question d'engagement envers la dualité linguistique qu'une question de sensibilité ou de manque de sensibilité. C'est le minimum auquel on doit s'attendre.

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur Coderre, merci pour vos commentaires.

Premièrement, le patron, c'est moi. Ça tombe sur mon bureau, ça arrête à mon bureau et j'en assume la pleine responsabilité. C'est d'ailleurs ce que M. Richard Stursberg a fait en travaillant avec les producteurs indépendants: il a pris la responsabilité de ce gala. Vous avez raison, ça remonte jusqu'à moi. L'imputabilité ne me pose aucun problème et fait partie de mon travail. C'est clair.

La cote d'écoute est de 298 000 personnes, mais je n'ai pas cette information ventilée par province.

Vous dites qu'on doit s'engager à respecter la dualité linguistique. Monsieur Coderre, je vous ai dit ce matin qu'il devait y avoir une sensibilisation accrue. Je ne vous ai pas dit qu'on n'était pas sensible à ce genre de choses. Un événement comme le gala augmente la sensibilité. Je peux vous assurer que nous diffuserons mieux ce genre d'événement à l'avenir. Je l'ai d'ailleurs dit dans mon allocution d'ouverture.

Je connais le contenu de la loi. En vertu de cette loi, la programmation devrait « chercher à être de qualité équivalente en français et en anglais, » et « être offerte en français et en anglais, de manière à refléter la situation et les besoins particuliers » des Canadiens partout au pays.

• (1020)

L'hon. Denis Coderre: Vous savez que CBC/Radio-Canada a des ennemis. Quand il est question de financement et de justification des montants, aidez-nous à vous aider. C'est ce que je voulais vous dire.

Le président: Merci, monsieur Coderre.

J'aimerais aussi vous poser une question, monsieur Lacroix. J'aimerais revenir sur le mémoire qui a été présenté par le Panthéon des auteurs et compositeurs canadiens. Ce groupe veut faire la promotion des artistes canadiens, qu'ils s'expriment en français ou en anglais, partout au pays. Il est allé frapper à votre porte pour s'associer à vous. On l'a vu ce matin, CBC/Radio-Canada a le mandat de promouvoir la dualité linguistique. Normalement, ça devrait être un mariage parfait.

Or, on entend ce matin qu'on en arrive plutôt à un divorce, au point où les responsables du Panthéon des auteurs et compositeurs canadiens disent qu'ils vont peut-être chercher un autre diffuseur. Cet événement a été diffusé sur la chaîne anglaise, mais comment se fait-il qu'il n'ait pas été diffusé dans son entièreté, dans les deux langues officielles et sur les deux chaînes? C'est justement votre mandat. Je me mets à la place d'un auditeur francophone qui voit la liste des artistes présents. Il y avait Patrick Bruel, Claude Dubois, c'est sûr, mais il y avait aussi Florence K. et Isabelle Boulay. Je pense qu'on pouvait facilement aller chercher plusieurs centaines de milliers d'auditeurs seulement au Québec.

Comment se fait-il qu'on en arrive là ce matin? Il y a eu un élément déclencheur. Je vous écoutais ce matin. Vous disiez qu'au fond, vous alliez attendre de voir si le Panthéon des auteurs et compositeurs canadiens viendrait à vous. Comment se fait-il que la CBC ne soit pas proactive? Le Panthéon des auteurs et compositeurs canadiens a un gala qui se marie parfaitement à votre mission qui est de faire connaître au public francophone les artistes anglophones et vice-versa. Cependant, vous dites plutôt que vous allez attendre. Il ira peut-être en voir d'autres, il se tournera peut-être vers le secteur privé.

Je me dis que les deux communautés linguistiques vont peut-être perdre un produit extrêmement intéressant. J'aimerais entendre vos commentaires là-dessus.

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur le président, j'ai eu ces conversations avec les gens de notre équipe depuis la couverture de ces retombées. Il y a un point dont j'ai parlé, je ne me souviens pas à quel député: on se rend de plus en plus compte que la télévision n'est peut-être pas le meilleur médium possible pour un événement qui dure trois heures et quinze minutes. Dans le mémoire du Panthéon, on vous dit — et c'était encore le cas cette année — qu'on a demandé aux représentants du Panthéon si on pouvait changer le format, si on pouvait réfléchir à une autre façon de diffuser ces trois heures et quinze minutes. Ils nous ont parlé de deux heures, on a parlé de choses différentes. C'est vraiment important pour nous qu'il y ait, si on veut respecter notre mandat, des gens qui écoutent ce gala. Or, on a la preuve que ces galas, surtout de trois heures et quinze minutes, ne nous permettront pas de promouvoir nos artistes. Il existe toutes sortes d'autres plateformes pour le faire.

Le président: Chose certaine, je sais qu'il y a des galas, comme celui de l'ADISQ, qui durent un bon moment et qui ont de bonnes cotes d'écoute. Je suis certain que la formule des galas peut être très populaire. Merci, monsieur Lacroix.

M. Petit ou M. Lebel souhaitait intervenir pour conclure.

M. Denis Lebel: Monsieur Lacroix, vous êtes là depuis cinq mois, et moi, j'étais là quelques mois avant vous. Vous savez qu'il reste 55 mois à votre mandat. Je suis certain que les gens d'en face s'organiseront pour que le mien soit plus court, mais j'entends bien être là pour vous poser des questions dans plusieurs mois.

Cela dit, je suis content de ce que j'ai entendu ce matin, monsieur Lacroix. La sensibilité que vous démontrez face aux deux langues officielles du pays signifie, à mes yeux, que vous êtes conscient de leur importance et que vous allez nous soutenir dans notre mandat.

Après le gala, y a-t-il eu des discussions entre votre organisation et le Panthéon des auteurs et compositeurs canadiens? Je sais que la balle est de retour dans le camp de ce dernier et qu'il ferait des choix. Lui avez-vous conseillé ou recommandé des choses quant à l'avenir de ce gala?

M. Hubert T. Lacroix: J'ai compris, dans le cadre des conversations avec notre vice-président du service anglais, qu'il y

a eu des suggestions de format, mais que les discussions n'étaient pas très avancées et que c'était aux organisateurs du gala de réfléchir à la façon dont ils veulent approcher le diffuseur qu'ils choisiront ou les projets qu'ils voudront bien présenter aux différents diffuseurs pour leur gala de l'année prochaine.

• (1025)

M. Denis Lebel: Merci, monsieur.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Petit.

M. Daniel Petit: Si vous me le permettez, j'ai une question à poser et un commentaire à formuler.

Je ne veux pas vous voir ici tous les ans, devant le Comité permanent des langues officielles, pour vous voir répondre à des questions de représentants du gouvernement ou de l'opposition. Le message qu'on essaie de vous transmettre est simple. Savez-vous ce qu'il a fallu, dans la province de Québec, pour que cette dernière décide de refaire toutes les routes? Il a fallu qu'un viaduc tombe. Cela a créé une telle onde de choc qu'on répare toutes les routes du Québec. Je n'ai jamais vu autant de chantiers que depuis cet événement.

Ce qu'on vous dit, c'est que le problème du Panthéon a créé une onde de choc chez nous. Il faudrait peut-être qu'à un moment donné, les gens de la SRC et de la CBC s'assoient ensemble et mettent quelque chose au clair pour éviter que des problèmes de ce genre se reproduisent. Je ne veux pas vous revoir chaque mois; je suis sûr que vous avez autre chose à faire. Vous avez 55 mois pour bien remplir votre mandat.

Il faut que vous essayiez de trouver une solution, mais pas uniquement en termes de sensibilité. Vous êtes avocat. J'aimerais peut-être que dans votre future réglementation, ce soit non pas une simple question de sensibilité, mais une réalité. C'est ce qui est important. Autrement, le même problème va se représenter.

Vous avez entendu plus tôt les commentaires de MM. Gravel et Nadeau. Ils vous ont dit que des situations comme celles-là les font devenir ce qu'ils sont. Si on doit sauver le pays, vous pouvez au moins nous aider. C'est le commentaire dont je voulais vous faire part. Ce n'est pas uniquement pour le plaisir que l'on vous demande de comparaître: c'est qu'il y a eu une onde de choc.

M. Hubert T. Lacroix: Monsieur Petit, je suis convaincu que vous avez autre chose à faire que de me voir, mais ce fut un plaisir pour moi de vous rencontrer ce matin.

Quant à la loi et à nos obligations, la Loi sur la radiodiffusion est très claire concernant l'équilibre, l'importance du français et de l'anglais dans notre programmation. Étant donné mon *background* de juriste, je peux vous assurer que je comprends très bien cet enjeu.

Le président: Merci, monsieur Lacroix. Nous avons, nous aussi, été heureux de vous recevoir. Je crois que M. Rodriguez aimerait dire le petit mot de la fin.

M. Pablo Rodriguez: Quelque chose m'a fait sourire. Je sais que vous accordez beaucoup d'importance aux deux langues officielles. Vous l'avez démontré, monsieur Lacroix. Il reste que dans la version française de votre document — et je suis sûr que vous avez noté la chose en le lisant —, on dit: « [...] dans le cadre de ce seul événement de nous faire dévier de notre mandate. Ce mandate est très large. » C'est simplement qu'on voit souvent ce genre d'erreur.

M. Hubert T. Lacroix: Je vous avoue que c'est arrivé ce matin alors que j'apportais certains changements au document. La version à laquelle je travaille est bilingue parce que je tiens à ce que mes déclarations d'ouverture reflètent très bien les deux langues officielles. Vous avez raison. S'il y a des erreurs typographiques dans le document, j'en prends l'entière responsabilité.

Le président: Merci pour cet éclaircissement, monsieur Rodriguez.

C'est ce qui termine la rencontre de ce matin. Monsieur Lacroix. Au nom des membres du comité, je vous remercie d'avoir débattu de nos préoccupations dans un esprit de dialogue. Nous vous souhaitons une bonne fin de mandat.

Je remercie les membres du comité. On se revoit jeudi prochain, dans le cadre de l'étude sur la Garde côtière canadienne. Je voudrais simplement vous mentionner que lundi prochain, on aura la version

du rapport traitant de notre étude sur les ententes Canada-communauté.

L'hon. Denis Coderre: Monsieur le président, des gens de Pêches et Océans et de la Défense nationale voudraient être présents, mais on ne doit parler qu'à ceux de la Garde côtière, pour l'instant. Je ne veux pas qu'il y ait 25 témoins jeudi. On verra par la suite. Permettez-moi ce jeu de mots: je ne veux pas qu'on noie le poisson.

Le président: Les gens de la Garde côtière canadienne vont être présents, et les autres témoins auront comme rôle de compléter l'information s'il y a des questions reliées aux activités de la Garde côtière en matière de sauvetage.

L'hon. Denis Coderre: Merci beaucoup.

Le président: Merci.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.